



Paris, le 20 octobre 2021

R A P P O R T M O R A L et D'ACTIVITÉ 76^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le 20 octobre 2021

L'effectif de notre Section est de 108 adhérents. Le quorum à atteindre pour que notre A.G. puisse se tenir est fixé à 10 % des effectifs, soit 11 adhérents, y compris les procurations reçues.

Le Bureau sortant a décidé d'organiser cette A.G. en visioconférence. Ainsi :

Pour le quorum nous avons comptabilisé les adhérents présents à la visioconférence ainsi que les procurations reçues.

Nous avons donné la possibilité à tous les adhérents de voter en ligne via un lien Google Form (le contenu de ce vote est confidentiel), avec l'adresse mail du votant, sur :

- Le Rapport Moral 2020/2021
- Le Bilan Financier 2020/2021
- Le tiers renouvelable

Le vote en ligne a été proposé du mardi 19 octobre 2021 au mercredi 20 octobre 2021 18 h. Pour cela, vous avez reçu tous les documents nécessaires.

À ce jour, 13 procurations ont été recensées, 4 participants au vote en ligne. Notre Assemblée en visioconférence étant composée de 8 personnes, cela représente un total de 25 personnes. Le quorum est donc atteint. Notre Assemblée est validée.

La saison 2020-2021 en quelques points :

- ✚ Le bilan des nuitées de Valloire fait apparaître une baisse sensible de 717 nuitées.
- ✚ Occupation des Tines : 8 semaines de locations, identique aux saisons catastrophiques des deux dernières années.
- ✚ Nombre d'adhésions en très nette baisse (-90).
- ✚ Situation financière acceptable et dotations du S.C.P.O. via le C.A.S.I. de P.R.G.
- ✚ Informations diverses.

.../...

Notre section saison 2020/2021.

Les nombreuses réservations en début de saison laissaient espérer une augmentation des effectifs, mais cette pandémie et la fermeture des remontées mécaniques ont mis un terme à cette espérance : le nombre d'annulations a été élevé, nos effectifs ont fortement chuté. Malgré tout, notre situation générale est loin d'être catastrophique.

Les effectifs sont seulement de 108 Adhérents mais ces adhérents ont pu profiter de nos installations à Valloire et aux Tines et découvrir de nouvelles disciplines sportives ne faisant pas appel à l'utilisation des remontées mécaniques (ski de randonnée, raquettes, ski de fond, biathlon etc.) Peut-être de nouvelles vocations sportives et des changements de pratique pour les sports d'hiver.



Le C.A.S.I. de P.R.G. (Comité d'Action Sociale Interentreprises) a doté le S.C.P.O. Général d'une subvention importante. Celle-ci a permis au S.C.P.O. Général de venir en aide aux sections en difficulté suite aux restrictions sanitaires et ayant des charges fixes. Cette aide importante nous permet d'aborder la saison 2021-2022 de façon confortable mais légèrement en deçà de la saison précédente.

Le C.A.S.I. de P.R.G. demande toujours, pour les saisons à venir, que chaque Cheminot(e) fournisse, lors de son adhésion au S.C.P.O., en plus de son numéro de C.P., une copie du haut de sa feuille de paye afin de nous permettre d'identifier son lieu principal d'affectation (L.P.A.) et le C.A.S.I. (23) auquel il est rattaché.

De plus, il nous demande, dès cette saison, d'appliquer une adhésion spécifique pour les ressortissants du C.A.S.I. de P.R.G.. Cela vient du fait que les subventions que nous recevons proviennent exclusivement du C.A.S.I. de P.R.G.. Ce dernier souhaite ainsi faire une différence avec les cheminots rattachés à d'autres C.A.S.I. Nous vous proposerons donc ce soir l'adoption d'une nouvelle cotisation « Adhésion Cheminot C.A.S.I. P.R.G. » que nous vous proposons de fixer à 28€ soit 2€ de moins par rapport aux cheminots hors P.R.G..

Lors de la saison écoulée seulement 9 cheminots étaient rattachés au C.A.S.I. de P.R.G.

Pour les adhérents retraités et leurs ayants droit, c'est le code postal de leur lieu d'habitation qui détermine à quel C.A.S.I. ils sont rattachés.

2022 sera une année avec des élections professionnelles. En fonction des résultats, toutes ces mesures pourraient être remises en cause.

Notre situation financière et la comptabilité de la Section

Lors de l'A.G. 2019, nous avons pris tous ensemble la décision de faire en sorte que notre Section parvienne à son autonomie financière en 2025. Cette autonomie financière reposait sur une gestion ne nécessitant aucune subvention, car celles-ci, en devenant de plus en plus aléatoires, suspendues ou supprimées, nous mettent en grandes difficultés.

Nous entrons dans la troisième année de cette perspective pour 2025. Nous ne souhaitons pas remettre en cause nos décisions de 2019, mais envisageons d'y apporter quelques petits aménagements :

- Nous souhaiterions instaurer à titre expérimental une réduction du prix des nuitées au Chalet de Valloire pour les enfants de moins de 9 ans, soit 7€ pour les enfants SNCF et 9€ pour les enfants extérieurs.

En plus de la prise en charge habituelle de 50% du loyer de Valloire, les fluides (eau et électricité) des appartements des Tines nous sont remboursés directement par le C.A.S.I. de P.R.G.. En effet, tous les fluides des I.S.T. (Installations Sociales Transférées) sont pris en charge par les C.A.S.I. Par mesure d'équité, l'I.S.T. des Tines étant rattachée au C.A.S.I. de P.R.G., les fluides nous sont à partir de maintenant remboursés.

Nos frais fixes étant toujours là et les recettes correspondantes en très nette diminution suite aux différentes fermetures, le S.C.P.O. Général nous est venu en aide en prenant en charge différentes factures :

- La facture de sécurité SOCOTEC (694,58€),
- Une facture d'électricité de Valloire (2 287,06€)
- la facture d'Alpes Incendie pour la maintenance des extincteurs (1 216,62€)

Grâce aux subventions du S.C.P.O. Général et indirectement de C.A.S.I. de P.R.G., notre situation financière pour cette fin de saison est confortable : 5 662,95€ sur notre compte. Nous avons perdu environ 3 600€ du fait des restrictions sanitaires, mais cette perte aurait pu être plus importante si nous n'avions pas reçu ces aides financières.

Le bilan financier pour cette saison est de -3 536,53€ contre +5 055,23€ l'année dernière à la même époque.

Chalet de Valloire – Ancienne École Fruitière

Notre chalet était bien rempli lorsque la décision du gouvernement de maintenir les remontées mécaniques fermées a été prise. Cette décision a entraîné l'annulation d'environ 560 nuitées et stoppé les réservations du mois de mars. Le bilan est de **545** nuitées cette saison contre 1 262 la saison dernière.



Accès au Chalet de Valloire saison 2021-2022 :

Nous sommes tenus de respecter les décisions gouvernementales concernant l'accessibilité des E.R.P. pendant cette pandémie.

Le chalet sera accessible uniquement à tous les adhérents de plus de 12 ans en possession soit du « Pass sanitaire » soit d'un test P.C.R. ou d'un test Antigénique de moins de 3 jours à l'arrivée dans le chalet.

Le responsable d'une famille ou d'un groupe devra, avant le début du séjour, attester sur l'honneur que chaque participant(e) est en possession du « Pass Sanitaire » ou d'un des deux tests.

Concernant les tests (P.C.R. ou antigénique,) l'attestation sur l'honneur certifiera qu'au-delà du troisième jour, un nouveau test sera réalisé et ce pendant toute la durée du séjour.

Des contrôles pourront être effectués sur place.

Lors de ces contrôles, si aucun justificatif ne peut être fourni, nous demanderons à l'adhérent de quitter le chalet sans aucune compensation financière.

Dans ces conditions, nous allons rouvrir la capacité du chalet à 26 personnes avec une petite nuance. Dans une chambre, il ne pourra y avoir qu'une même famille ou des membres d'un même groupe. Le chalet ne sera donc peut-être pas au maximum de sa capacité notamment pendant les vacances scolaires.

Pour toutes les parties communes, nous vous demanderons de respecter rigoureusement les gestes barrières.

Commission de sécurité (C.S.) :

La réunion de la Commission de Sécurité (C.S.) a eu lieu le lundi 28 juin 2021 en présence d'un commandant des pompiers, d'une élue de la Mairie et de Mr Beaumont, responsable des bâtiments de la mairie.

La réunion s'est déroulée dans de bonnes conditions. Nous avons été félicités pour la qualité de l'entretien des locaux et la tenue des documents de sécurité.

Nous attendons le compte rendu officiel avant d'entreprendre toutes actions correctives, mais nous allons devoir intervenir sur :

1° Le S.S.I. (Système de Sécurité Incendie) :

Il faut faire un report d'alarme du S.S.I. à l'aide d'un bip d'alarme attribué au responsable du chalet.

2° B.A.E.S. (Boîtier Automatique Évacuation de Secours) :

Il faut impérativement passer en mode double fonction. Le prix d'un B.A.E.S. étant assez onéreux, nous avons cinq ans pour tous les remplacer, soit environ 2 par an.

3° Détecteur dans les combles :

Même si cette prescription ne devrait pas apparaître dans le C.R. de la Commission de Sécurité, ce sujet revient régulièrement. Il serait donc judicieux de prévoir la pose d'un détecteur dès que nos finances pourront nous le permettre.

4° Dépose du lambris :

Tout le lambris dans le couloir, dans l'entrée et l'escalier est à retirer. La solution d'une peinture anti-feu (qui a été abordée) n'est pas envisageable. Cette opération devra être réalisée avant la prochaine commission de sécurité.

Mise aux normes Handicap :

La Mairie a déposé une demande de dérogation auprès de la Préfecture concernant le handicap « Mobilité » dont la mise en conformité engendrait d'énormes travaux et un investissement qui pouvait nous contraindre à la fermeture de l'ancienne École Fruitière. La mise aux normes pour les autres handicaps devrait être plus accessible financièrement et pourrait être partagée avec la Municipalité. À ce jour, nous attendons toujours une réponse de la Préfecture.

Programme Investissement :

Les aides financières que nous avons reçues cette saison étaient assujetties en 2021 à l'obligation de ne faire aucun investissement dans nos installations, ce qui nous semblait tout à fait cohérent.



Nous souhaitons reprendre, en 2022, nos objectifs précédents, en l'occurrence le remplacement progressif de la literie dans les chambres. Certains matelas sont vieillissants et deviennent inconfortables.

La Municipalité de Valloire nous a fait part de son désengagement concernant le ravalement de la façade de l'ancienne École Fruitière. Compte tenu de l'état de celle-ci et dans l'éventualité d'une rentrée financière importante, nous envisagerions de renégocier ces travaux avec la Municipalité en rénovant, pourquoi pas, seulement la façade avant du chalet.

Rambarde de la terrasse :

Celle-ci est très dégradée et pourrait même être dangereuse. La Mairie s'est engagée à remplacer tous les éléments en bois de cette structure vers le mois d'octobre (affaire à suivre).

Désignation d'un responsable lors des séjours :

Pour nous permettre de continuer l'exploitation de l'ancienne École Fruitière sur le plan « sécurité », nous avons l'obligation de désigner un responsable Sécurité lors de chaque Séjour.

Les prérogatives du responsable Sécurité seront :

– De veiller au respect du règlement intérieur du chalet :

Faire respecter le silence entre 22h et 8h

Faire respecter l'interdiction de fumer

Veiller à la propreté du chalet

En matière de sécurité :

Veiller à la sécurité des résidents

Veiller au bon fonctionnement de l'alarme Incendie

Gestion du S.S.I. (Système de Sécurité Incendie) en cas d'alarme

Maniement des extincteurs

Nous recherchons des volontaires et nous interviendrons auprès de certains d'entre vous pour vous demander si vous acceptez d'être désigné comme Responsable du Chalet. Cette fonction vous donnera droit à une réduction de 50% sur le prix de vos nuitées pendant votre séjour. En fonction de la situation, il nous faudra désigner un responsable parmi les plus anciens adhérents.

Wifi Valloire :

Nous venons de changer d'opérateur. La Free Box est restée en dérangement pendant plus de huit mois sans pouvoir envisager sereinement sa remise en service. Nous avons pris l'option de prendre une Live Box Orange et nous avons installé un répéteur Wifi dans la cuisine pour améliorer le confort de l'accès à Internet. Le boîtier Noodo a été supprimé. Nous vous demandons d'être attentifs à d'éventuels téléchargements illicites pendant votre séjour, votre responsabilité pouvant malgré tout être mise en cause.

Taxe de Séjour Valloire :

La perception de la taxe de séjour à Valloire était jusqu'à présent globalisée. Notre Section payait deux fois par an une taxe de séjour forfaitaire. Pour nos adhérents, celle-ci était transparente puisque assumée financièrement par notre Section.

La loi ayant changé, depuis avril 2021 (par délibération du Conseil Municipal), la taxe de séjour est individualisée. Elle représente 5,5% du prix de votre séjour pour notre catégorie de logement.

Le S.C.P.O. doit la percevoir et la reverser trimestriellement à la Mairie. Sur vos dossiers de réservation, vous allez donc voir apparaître cette taxe de séjour qui se rajoutera au prix de votre séjour.



Les appartements des Tines.

La baisse d'occupation des Tines est préoccupante. La crise sanitaire n'explique pas seule le désintérêt des adhérents pour ces appartements. Nous n'arrivons pas à les faire venir aux Tines où, pourtant, tous les ingrédients sont réunis pour passer de bonnes vacances dans ce site exceptionnel de Chamonix. Est-ce par manque d'informations ? Les installations ne correspondent-elles pas aux attentes ? Nous n'arrivons pas à analyser les causes de cette désaffection.

Il semblerait que la structure de ce bâtiment se dégrade. Des fissures sont apparues, la SNCF surveille leurs évolutions.

Nous souhaitons toujours rénover ces deux appartements sur une durée de cinq ans environ afin d'étaler l'investissement. Nous souhaiterions associer le C.A.S.I. dans cette démarche pour qu'il nous apporte une aide financière.

Informations diverses.

a- A.N.C.V. (Agence Nationale des chèques-Vacances)

Cette année nous allons essayer de vous proposer de régler vos séjours à l'aide des *Chèques-Vacances* (C.V.). Philippe BELLAMY a entrepris la demande de conventionnement auprès de l'A.N.C.V. pour l'ensemble du S.C.P.O. Notre dossier est en cours d'étude. Nous vous informerons de l'évolution de ce dossier et des modalités d'utilisation des C.V.

b- Mécénat Fiscal (Dons défiscalisés)

Le S.C.P.O. est une association déclarée d'intérêt général et, à ce titre, nous avons entrepris auprès de la Direction Générale des Finances Publiques (D.G.F.P.) une demande de défiscalisation des dons que pourraient nous faire nos adhérents. Nous avons reçu un avis favorable avec certaines réserves. Les modalités d'applications de ce mécénat fiscal vous seront transmises ultérieurement.

c- Virement bancaire.

La saison dernière, nous vous avons proposé de régler vos séjours par virement bancaire si vous le souhaitiez. Pour ce faire, sur les factures que vous recevez pour vos locations, est mentionné l'IBAN de la Section Ski et Montagne.

Ce principe de paiement a eu beaucoup de succès et nous continuerons à vous le proposer cette année. Nous allons essayer de mettre en place un système de paiement en ligne plus convivial. Nous vous en tiendrons informés.

d- Vérificateur aux comptes.

Julia BELLAMY a été désignée, lors de notre dernière Assemblée Générale, vérificatrice aux comptes. Nos comptes ont été vérifiés.

e- Legs de Roger BRACON.

L'affaire du legs de Roger BRACON n'est toujours pas réglée.

Nous avons enfin retrouvé une interlocutrice au niveau de la Ligue Contre le Cancer et nous arrivons à conjuguer nos efforts pour inciter Maître DELOUBES à agir.

Malgré nos efforts et nos insistances, Maître DELOUBES reste déconcertante par sa passivité.

Depuis plus de trois mois, elle devait faire réaliser un devis auprès d'un cabinet d'avocat pour faire une demande en « *vacance de la succession de Roger BRACON* ». Malgré ses relances, nous dit-elle, elle n'arrive pas à obtenir de devis et donc notre dossier n'évolue pas.

Affaire à suivre....

f- Équipe Compétition Challenge Magalie MEJEANT et Challenge Jean LAVIGNE ;

Pour la saison 2021-2022, à ce jour, l'équipe Compétition sera composée de 5 compétiteurs dont 1 dame :

GANET Martine - EZMIRO Kendy – CHATELAIN Vincent - ANDRE Stanislas - Timothé BOLLE .
Vincent CHATELAIN sera responsable de cette équipe.



Le Challenge Magalie MEJEAN aura lieu lors de la semaine Interentreprises à Courchevel en 2022. Quant au Challenge Jean LAVIGNE celui-ci ne devrait pas être organisé du fait du manque de disponibilités dans le calendrier de la F.F.S.

g- Site Internet - Compte Facebook – Liste de diffusion

Notre site internet reste attractif.

Jacques SAUVANET en assure la maintenance et les mises à jour. Un nouveau formulaire de réservation pour Valloire et les Tines va vous être proposé.

Ce formulaire a pour but :

- De nous mettre en conformité avec la protection des données R.G.P.D.
Votre interlocuteur en cas de litiges est le Président du S.C.P.O. Général :
Thierry CHAUVIN : tchauvin@sfr.fr
- De vous permettre d'avoir une estimation immédiate du prix de votre séjour qui devra être confirmée par les membres du Bureau de la Section Ski lors de la rédaction de votre facture.
- De vous permettre d'envoyer automatiquement ce formulaire par mail.
Vous devez, lorsque vous ouvrez ce formulaire, laisser les « macros » actives pour optimiser son fonctionnement.

Adresse du site : <https://scpo-ski-et-montagne.fr/>

Compte Facebook : S.C.P.O. Ski et Montagne.

Le compte Facebook est actif depuis quatre ans déjà. Manon BERNARD le fait vivre afin que vous ayez toutes les informations utiles à votre disposition. Nous espérons que cela répond à vos attentes.

Liste de diffusion sur adresses mail :

Nous l'utilisons pour des événements importants environ 3 à 4 fois par an (Convocation A.G. – Compte rendu A.G. – Bulletins de Réservation, etc.). Vous avez, lors de votre inscription dans nos différentes structures, la possibilité d'accepter ou de refuser notre démarche de protections de vos données.

h- Activité Randonnée.

Nous avons tenté de mettre en place cette nouvelle activité sur le site de Valloire et des Tines. Il s'avère que cette initiative ne vous a pas intéressés. Nous ne la reconduisons donc pas, mais nous restons à votre écoute si vous attendez autre chose de la Section Ski et Montagne.

i- Départ d'un ami.

Jean-Pierre GRANGE nous a quittés au mois de mai de cette année 2021.

Même s'il n'était pas adhérent au S.C.P.O. et si nous entretenions des relations commerciales avec lui, un certain nombre d'entre nous a perdu un ami.

Son magasin de sports, au cœur du village, était un lieu de rencontres et d'échanges où il nous communiquait sa passion de la compétition de ski alpin. Les exploits sportifs de son fils Jean-Baptiste, double champion du monde de slalom, le transcendaient.

Toujours attentif aux membres du S.C.P.O., prêt à rendre service, il stockait nos chaussures et nos skis pour nous éviter de les remonter au chalet. Il nous proposait toujours ses services lorsque nous faisons des travaux au chalet et nous accueillait chaleureusement.

Jean-Pierre, tu vas nous manquer.

Conclusion :

L'aide du S.C.P.O. Général par l'intermédiaire du C.A.S.I. de P.R.G. nous permet de limiter l'impact de la crise sanitaire. Le bilan de la saison 2020-2021 nous permet de démarrer cette nouvelle saison de façon moins dramatique sur le plan financier malgré une perte liée au Covid de près de 3 600€. Nous aurions pu être en cessation de paiement.

En 2022, nous pourrions encore espérer un soutien financier du S.C.P.O. Général et du C.A.S.I. de P.R.G., mais, au-delà, il faudra certainement assurer seul ce genre de crise.

SPORTING CHEMINOT DE PRATIQUE OMNISPORT



S.C.P.O.
Section
SKI et MONTAGNE

Nos adhérents ont déjà beaucoup réservé à Valloire. Le chalet se remplit progressivement pour les vacances de Noël et pour celles de février.

Les locations aux Tines restent à la traîne : seulement à ce jour trois semaines de location. Une pour le jour de l'An et deux au mois de février 2022.

Enfin, nous espérons vivre cette saison de sports d'hiver dans de meilleures conditions.

* * *

Je vous remercie tous, au nom du Comité Directeur sortant, de l'attention que vous avez bien voulu nous accorder, et nous souhaitons à tous « bon ski et bonne neige et de belles randonnées cet été à Valloire et Chamonix ».

Pour le Bureau de la Section SKI & MONTAGNE,
Alain LOPEZ